



## COVID 19: Consignes institutionnelles.

publié le 14/03/2020 - mis à jour le 10/04/2020

1 Le contenu de cet article sera mis à jour, au fil des informations officielles que nous recevrons de notre hiérarchie.

2 A chaque nouvelle information IMPORTANTE, une alerte sera envoyée par Pronote à tous, élèves, parents, personnels, pour les inciter à consulter cet article.

3 Nous appliquerons strictement l'intégralité des consignes officielles, y compris d'éviction d'élèves ou de personnels qui relèveraient de cette mesure, si nous en avons connaissance.

**Retro-planning** des informations publiées dans cet article et/ou envoyées par Pronote aux élèves, parents & personnels du collège, *conformes aux consignes officielles, à l'instant de leur publication* .

**16 mars 2020 : 6ème message : suite à la fermeture des établissements scolaires effectif à partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre,**

- **la mise en place de la continuité pédagogique a commencé** et nous avons étudié aujourd'hui avec des professeurs, CPE et les autres personnels, les modalités les plus adaptées et les plus pratiques, **y compris pour les élèves qui n'ont pas accès à internet.**
- **nous communiquerons précisément demain sur ces modalités**, par une alerte Pronote et ce site, *et le courrier de communication sera envoyé aux parents dont les enfants n'ont pas accès à Internet.*
- **Pronote est à privilégier** car l'ENT académique I Cart connaît quelques dysfonctionnements qui génèrent des impossibilités de connexion puisqu'il n'a jamais été sollicité de façon aussi intense, mais les services informatiques travaillent à résoudre ces **soucis provisoires.**
- **L'accueil des enfants de personnels soignants**, qui sont contraints de rester à leur poste , **est mis en place à partir de demain 8h.** Des **professeurs, CPE, assistants d'éducation, agents se sont spontanément déclarés volontaires.**
- **Nous allons** au fil des jours **améliorer tant les modalités de continuité pédagogique** que les conditions d'accueil des élèves.
- **les transports scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.**

**15 mars 2020 : 5ème message : suite à la fermeture des établissements scolaires à partir de lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre,**

- ▶ **Demain seront définies avec des professeurs les modalités de mise en place de la continuité pédagogique** et les supports utilisés (Pronote, ENT I-Cart, CNED ma classe virtuelle,...)
- ▶ **Ensuite seulement, une communication sera faite** par Pronote aux parents et élèves
- ▶ Nous allons également essayer de résoudre, avec le service informatique du rectorat, les derniers soucis techniques liés à l'ENT I-Cart.
- ▶ Les conseils de classe seront certainement reportés et peut-être tenus sans parents (et systématiquement **sans élèves car ils n'ont pas le droit d'entrer au collège**)
- ▶ Le conseil d'administration du compte financier prévu le 19 mars est repoussé sine die.

**13 mars 2020 : 4ème message : suite à la fermeture des établissements scolaires à partir de lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre,** nous allons vérifier dans la journée près de tous les élèves qu'ils ont bien leurs

La **journée de vendredi 13 mars**, post annonce de fermeture a été consacrée à **6 priorités**

- **1 : enquête sur les possibilités d'accès au numérique à domicile de chaque élève**, tant que ceux-ci étaient présents.
- **2 : puis communication des codes Pronote pour (presque tous) les élèves qui avaient indiqué lors de l'enquête du matin ne plus les connaître** (*car ils les ont saisis sur leur smart phone en début d'année et ne les ont pas notés*).
- **3 : puis re distribution à tous les élèves de la feuille donnant les modalités et codes d'accès aux téléservices pour qu'il puissent utiliser l'Espace Numérique de Travail (ENT, appelé I CART) au cours des semaines à venir** (*car la majorité a perdu les codes donnés ou envoyés en début d'année*).
- **4 : très rapide information des professeurs dans l'attente de consignes officielles** (*chaque établissement adaptera ces consignes aux particularités locales, mais il est obligatoire d'en respecter les grands principes*)
- **5 : examen des mesures à prendre pour les 3 séjours prévus avant la fin de l'année** car si nous annulions tout, et même en ayant pris des assurances, le collège aurait eu à régler près de 20 000€ de dédit, ce qui nous aurait mis en difficultés financières pour un certain temps (*après négociations avec les prestataires, nous avons pu sauver le séjour en Lozère et le séjour sur l'île de Ré, en les décalant en début d'année prochaine et le collège ne "perdra" que 1500€.* Mais nous n'avons rien pu faire pour sauver le séjour en Angleterre puisqu'il concernait des 3èmes, qui ne seront plus à Caillié en septembre ; nous sommes désolés pour les professeurs qui ont élaboré ce voyage et pour les élèves qui en seront privés. Les familles seront intégralement remboursées. **Nous communiquerons en cours de semaine prochaine sur ces décalages de dates, les modalités de maintien d'inscription ou de retrait, et sur cette annulation et les modalités de remboursement**)
- **6 : résolution d'un souci de paramétrage de l'ENT I Cart**, qui serait devenu perturbant lors de l'utilisation intensive de cet ENT.

De **nouvelles informations concernant la mise en place de la continuité pédagogique**, le **maintien ou non des conseils de classes** et du **conseil d'administration** seront données seront données après étude des 30 mails et pièces jointes de consignes officielles, parvenues vendredi 13 après midi.

**Mise à jour probable samedi 14 mars en toute fin de journée**

**7 mars 2020 : 3ème message, donnant les informations utiles pour la rentrée de lundi 9 mars**

**1 MISE A JOUR suite aux nouvelles consignes du site gouvernemental spécifique Coronavirus , voir en bas. les enfants revenant d'une des zones à risques** , foyers de circulation du virus situés dans certaines localités

(**Oise**, communes de Creil, Crépy en Valois, Vaumoise, Lamorlaye et Lagny le Sec.)

(**Haute Savoie**, commune de La Balme.)

(**Morbihan**, communes d'Auray, Crac'h et Carnac.)

(**Haut-Rhin** (Mulhouse))


**Bas-Rhin** (Strasbourg)

**peuvent être envoyés au collège s'ils ne présentent pas de symptômes**, mais leur température doit toutefois être surveillée 2 fois par jour.

**Les élèves ou leur parents doivent se signaler à l'infirmière pour que nous puissions respecter cette consigne.**

2 Si vous pouvez **fournir à votre enfant du gel hydroalcoolique**, ce sera pertinent.

3 **Dimanche 08-03-20, les professeurs recevront les informations** à rappeler à leurs élèves dès lundi matin à la 1ère heure de cours, dont les **gestes barrière rappelés par le document ci-joint qui sera affiché en de nombreux endroits du collège et sur l'écran d'informations du hall vie scolaire.**

 19\_20\_rc\_coronavirus\_16\_affiche\_consignes\_etablissement (PDF de 544.6 ko)

4 **Le lavage des mains sera obligatoire et contrôlé**, à l'arrivée au collège, avant le déjeuner et dès que nécessaire dans la journée.

5 **les gestes de contact** (type poignées de main ou embrassades) **sont prohibés** durant cette période et **tous les personnels seront habilités à les interdire aux élèves s'ils les voient.**

6 Le ministère de l'Education nationale rappelle que, s'agissant du coronavirus Covid-19, **le port de masques chirurgicaux est réservé aux professionnels de santé** en contact avec des cas "avérés" et des cas "confirmés" ainsi qu'aux personnes à qui les autorités sanitaires prescrivent l'usage de ce masque (malades, etc.), et **demande de rappeler ces règles aux personnels, ainsi qu'aux élèves et à leurs parents.**

7 **Lundi matin à 8h** est programmée une **réunion** de l'équipe de direction avec les agents techniques territoriaux pour **étudier la façon d'améliorer tous les aspects liés à l'hygiène dans l'établissement** (distributeurs de savon à ne jamais laisser épuisés par exemple, désinfection régulière de points particuliers, etc...)

8 **Lundi matin à 10h15** est programmée une **réunion** de l'équipe de direction, élargie aux infirmières, CPE **pour décider des mesures complémentaires éventuelles à prendre en interne.**

**1er mars 2020 : 2ème message correspondant au stade 2, puisque le virus circule en France**, comportant l'annulation des mesures d'éviction. Ce message indiquait que seuls les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei ou d'un des deux « clusters » du territoire français (Oise et Haute-Savoie) faisaient l'objet à titre conservatoire de telles mesures et jusqu'à nouvel ordre et que tous les voyages scolaires hors de France étaient suspendus ou reportés.

Nous avons décidé de ne pas annuler dès ce moment le séjour prévu pour des 3èmes en Angleterre du 13 au 17 avril 2020 en espérant que la situation évolue favorablement et que l'interdiction soit levée par le Ministère avant cette date, distante de 6 semaines.  
Les opérations d'encaissement des chèques ont donc continué, mais si le séjour devait être annulé, les familles seraient intégralement remboursées.

**27 février 2020 : 1er message avec mesures correspondant au stade 1, destinées à freiner l'entrée du virus en France**, comportant des consignes d'éviction scolaire de 14 jours pour les élèves et personnels qui reviendraient de Chine, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie & Vénétie).

Les 2 sites suivants répondent à de nombreuses questions :

Site gouvernemental spécifique Coronavirus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site spécifique Ministère Education Nationale : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

 19\_20\_rc\_coronavirus\_131\_infographie\_ecoute\_sociale\_familles (PDF de 100.5 ko)

 19\_20\_rc\_coronavirus\_134\_courrier\_rectrice\_parents\_08-04-2020\_faq\_examens (PDF de 9.2 Mo)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**